



BARÈME OFFICIEL DES HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR DEPUIS LE 01 JUILLET 2017

Ces honoraires comprennent : la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Prix de vente par tranche de :	Commission TTC dont Tva 20 %
0 € à 19 999 €	3 000 €
20 000 € à 39 999 €	4 000 €
40 000 € à 79 999 €	5 900 €
80 000 € à 149 999 €	6 900 €
150 000 € à 179 999 €	7 900 €
180 000 € à 199 999 €	8 900 €
200 000 € et plus	5 % du prix

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT
« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »